

DU 14 février 2019

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Marie-Albane de SUREMAIN (Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'UPEC),
Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire).

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :

Vincent AUDEBERT (IA-IPR — Directeur de la pédagogie), Nadia BENOMAR (IA-IPR — ENS
– Conseillère du Recteur 1^{er} degré).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VASQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences),
Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités),
Joëlle BLUM (Professeure agrégée).

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Catherine BON (DEA).

Représentants des autres personnels :

Salima OUAHARANI (Adjointe responsable finances), Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique).

Représentants des usagers :

Kévin DYONIZY (EFS FNEC FP-FO), Vincent LETHUMIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP –
SNUEP), Elsa ROUZIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'ESPÉ :

Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure), représenté par Catherine MOISAN.

Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :

Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), représentée par Vincent AUDEBERT ; Jean-
Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR), représenté par Nadia BENOMAR.

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8) représenté par Anne-Marie
CHARTIER.

Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Stéphane DI DOMENICO (PEMF) représenté par Catherine BON.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Véronique VEAU, déléguée de Patrick SEPTIERS (Président du Conseil départemental de Seine-et-
Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, déléguée de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental

du Val-de-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ; Emmanuel CONSTANT, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine–Saint-Denis).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Olivier OUDAR (Professeur des universités à l'Université Paris 13, Vice-président de la CFVU).

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé).

Représentants des usagers :

Dina BLANCHÉDENT (EFS FNEC FP-FO).

INVITÉS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Aurélia BELBACHIR, Anne BERNARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, François COSTA, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Christophe MARTIMORT, Jean-Luc PASSIN, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Cédric SEBISCH.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 15 novembre 2018
2. Information : questions matérielles concernant le site de Livry-Gargan
3. Information : pratique de l'EPS sur le site de Bonneuil
4. Mise au vote : grille tarifaire de la formation continue (modalités présentiel, semi-distanciel et distanciel)
5. Mise au vote : création d'un DU de Sciences Cognitives pour l'éducation et la formation
6. Mise au vote : campagne d'emploi « enseignants-chercheurs », poste susceptible d'être vacant
7. Information : commissions mixtes 1^{er} degré
8. Information : contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), demande du conseil du 15 novembre 2018
9. Information : comité de déontologie
10. Information : parcours allemand
11. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Catherine MOISAN cède la parole aux membres du Conseil de l'ESPÉ qui souhaitent donner lecture de déclarations préalables, qui ne feront l'objet d'aucun débat.

Isabel VASQUEZ DE CASTRO donne lecture du texte suivant :

« Les formateurs par la voix de leurs représentants Snesup expriment leur profonde émotion et leur vive désapprobation devant ce qui s'est passé le 6 décembre 2018 à Mantes-la-Jolie d'après les images qui ont été diffusées et qui montraient des jeunes mis à genou, les mains derrière la tête dans une position humiliante par les forces de l'ordre. Ils condamnent tout à la fois la méthode avilissante qui a été employée à leur encontre et la diffusion de ces images sans l'accord des intéressés. Ils soulignent que cette violence morale faite à ces jeunes gens ne peut que se retourner à terme contre le vivre ensemble. Ils appellent au respect de la dignité de chacun ».

Kévin DYONIZY (EFS FNEC FP-FO) donne lecture du texte suivant :

« Mesdames, Messieurs les membres du conseil de l'ESPE,

Notre déclaration liminaire va prendre la forme d'un bref « cahier de doléances », que nous souhaitons porter à la connaissance de chacun, en cette période de contre-réformes qui menacent notre formation et l'existence même des ESPE.

Concernant les stagiaires du 1er degré :

1/ Tout d'abord, à notre grand étonnement, des stagiaires ont vécu quelques déconvenues lors des visites de leurs formateurs ESPE, ces derniers se substituant à l'enseignant en formation... Dans la charte que vous avez rédigée, il est noté : « Le visiteur veillera à installer une relation de confiance préalable à toute visite. Pour cela il est possible de proposer des rencontres informelles à l'occasion de regroupements ou des échanges via différents outils de communication. Cette relation de confiance est facilitée quand la date de la visite et les conditions de l'entretien sont concertées. » Nous sommes alertés aussi sur le non-respect des dates ou des horaires proposés pour les visites, sur les exigences de séances à observer qui changent au fil de la visite... Nous rappelons que cette année de formation est suffisamment exigeante, tant nerveusement que physiquement, pour ne pas ajouter des épisodes déstabilisants pour les stagiaires.

2/ La confusion formation/évaluation est toujours présente, puisque les deux versants sont toujours assurés par une seule et même personne. Cette situation continue de faire peser sur les stagiaires une pression importante qui, par conséquent, ne considère pas ces visites comme un temps de formation, mais comme un temps d'évaluation. Et ce malgré la bienveillance adoptée par des PEMF qui, de leur côté, voient leur travail de formateur compliqué par la responsabilité de la titularisation.

3/ Véritable aberration, contraire au droit du travail, les stagiaires se sont acquittés de la CVEC cette année : une cotisation « obligatoire » pour accéder à des activités physiques ou culturelles, à des heures où les stagiaires ne sont pas disponibles et pendant une année où ils ne sont pas disponibles.... Cette contribution, qui avait été présentée à certains EFS comme « ce qui remplace la Sécurité Sociale », a fragilisé encore un peu plus économiquement plusieurs stagiaires en début d'année scolaire (nous pensons ici, entre autre, à ceux qui sont arrivés d'autres académies).

4/ Qu'en est-il des engagements pris par le DASEN 93 lors de la réunion d'accueil des EFS en juin ? Il s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de cours le mercredi matin, afin que les binômes puissent profiter de ce temps pour se voir, se concerter, faire la liaison. Cet engagement n'est pas respecté. Ainsi de nombreux EFS se retrouvent obligés à passer des heures à s'échanger des mails...

5/ Y aura-t-il une vraie session de rattrapage cette année ?

Catherine MOISAN regrette que ces dernières interrogations soient formulées dans une déclaration préalable. Elles n'auraient pu trouver une réponse qu'en étant posées dans le cadre des questions diverses.

POINT N°1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 15 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal du conseil du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : INFORMATION : QUESTIONS MATÉRIELLES CONCERNANT LE SITE DE LIVRY-GARGAN

Christophe MARTIMORT rappelle que les opérations de modernisation de l'ascenseur ont débuté à l'été 2018. À réception du chantier en octobre, ses services ont relevé différentes non-conformités. L'attestation de fin des travaux est parvenue le 13 février 2019 à la Direction du Patrimoine. Un bureau de contrôle indépendant doit valider leur bonne réalisation avant fin février.

Cédric SEBISCH demande si l'ascenseur est néanmoins utilisable.

Christophe MARTIMORT confirme que les PMR y ont accès depuis janvier.

Christophe MARTIMORT indique que des problèmes de climatisation sont survenus dans la salle des serveurs à l'été 2017. Le dernier audit réalisé à la mi-décembre a révélé que le conditionnement de l'air était inapproprié, compte tenu de l'accroissement du pouvoir calorifique de l'installation. À la suite de la réception d'un devis, un nouveau dispositif a été commandé aujourd'hui.

200 000 euros ont en outre été provisionnés pour la remise en état du parking des étudiants.

Catherine MOISAN s'étonne du montant des travaux projetés.

Christophe MARTIMORT estime que ce coût s'explique par l'étendue de l'aire de stationnement. Un diagnostic amiante doit être obligatoirement réalisé. Si la présence de ce matériau était décelée, le budget serait nécessairement revu à la hausse.

Un plan pluriannuel de réfection des amphithéâtres de l'université est par ailleurs en cours d'arbitrage.

Marie-Albane de SUREMAIN recommande de prendre contact avec les collectivités locales proches de Livry-Gargan afin de valoriser cet espace et d'accélérer la restauration.

Catherine MOISAN considère les chantiers relatifs à l'ascenseur et à la salle des serveurs comme prioritaires. La réparation du parking doit être entreprise *a minima*. Elle souscrit à la proposition de Madame de Suremain concernant l'amphithéâtre.

POINT N°3 : INFORMATION : PRATIQUE DE L'EPS SUR LE SITE DE BONNEUIL

Anne BERNARD rappelle qu'alors que l'ESPÉ prépare les candidats au CRPE et à l'enseignement des activités physiques sportives et artistiques (APSA), le gymnase du campus de Bonneuil est hors d'usage. Pour mémoire, les besoins en formation portent sur 720 étudiants, 26 groupes, 656 heures et 25 heures hebdomadaires. Les modules d'EPS sont nécessairement conçus comme une alternance entre pratique et analyse.

Pour 2018-2019, la Mairie de Bonneuil a mis à disposition de l'ESPÉ des installations couvertes et découvertes. Celles-ci sont toutefois en nombre restreint et rarement disponibles aux horaires adéquats. Madame Marin a également autorisé l'utilisation de la plus grande salle de cours du site qui a été équipée de tapis de gymnastique. Le plateau extérieur attenant au parking est également utilisé. Les solutions trouvées permettent d'assurer les heures de formation, mais dans des conditions extrêmement détériorées.

Les enseignants concernés souhaitent la construction d'une structure provisoire sur le campus de Bonneuil susceptible d'accueillir ces cours et dans un second temps d'installations pérennes. Cette structure pourrait en outre répondre aux besoins du CAPEPS et des STAPS. Dans l'attente, des locaux commerciaux pourraient être loués.

Catherine MOISAN interroge la représentante de l'université sur les solutions envisagées.

Marie-Albane de SUREMAIN souligne que le recours à une structure provisoire serait extrêmement onéreux. À long terme, le dossier doit être instruit par la Direction du Patrimoine et la CFVU. Compte tenu du montant considéré, le projet devrait s'inscrire dans le cadre du prochain Contrats de plan État-Région (CPER). Sa réalisation prendra donc plusieurs années.

À court terme, il convient d'examiner les propositions présentées par les collectivités territoriales avoisinantes, notamment la ville de Créteil. Une démarche conjointe doit également être accomplie avec les STAPS auprès de la région Île-de-France qui gère les installations sportives. L'approche doit être globalisée.

Josette CADUSSEAU-ECHED confirme que la CFVU se saisira du problème.

Anne BERNARD reconnaît que des solutions de proximité existent. L'ESPÉ n'est cependant pas prioritaire par rapport aux collèges, aux associations et aux écoles. Les installations sont souvent occupées aux horaires adéquats.

Catherine MOISAN estime néanmoins que certains créneaux peuvent être trouvés. Les élèves n'ont notamment pas cours le mercredi après-midi. Les modules de l'ESPÉ doivent en outre être programmés en fin de journée afin que le temps nécessaire aux déplacements ne soit pas pris sur le temps de formation.

Elsa ROUZIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP) indique que ces changements de site ont causé un important absentéisme des étudiants.

Anne BERNARD précise que les horaires des séances déportées ne figurent pas sur <http://ade.u-pec.fr>.

Catherine BON souligne que les installations sportives de Créteil sont constamment occupées.

Cédric SEBISCH observe qu'un problème similaire se posera prochainement pour Livry-Gargan quand les enseignants ne pourront plus disposer du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC).

Kévin DYONIZY (EFS FNEC FP-FO) demande si les STAPS sont confrontées aux mêmes difficultés.

Josette CADUSSEAU-ECHED répond que le site de cette filière est sous-dimensionné au regard du nombre d'étudiants.

POINT N°4 : MISE AU VOTE : GRILLE TARIFAIRE DE LA FORMATION CONTINUE (MODALITES PRÉSENTIEL, SEMI-DISTANCIEL ET DISTANCIEL)

Brigitte MARIN indique que les mêmes tarifs avaient été votés à l'unanimité en 2017-2018. Les droits sont majorés pour le semi-distanciel et le distanciel. La différence de 250 euros entre Livry-Gargan et Torcy s'explique par les coûts de gardiennage qu'entraîne l'ouverture du site à certaines heures. Il y a trois ans, le Conseil de l'ESPÉ avait par ailleurs décidé de favoriser la candidature des étudiants d'Île-de-France en leur proposant un montant moins élevé qu'aux personnes extérieures, et ce dans le but d'augmenter le nombre de candidats fonctionnaires stagiaires dans l'académie de Créteil.

Nicolas SCHMITT demande si, pour les formations à faible effectif, le tarif sera identique pour les Franciliens et les provinciaux.

Brigitte MARIN estime que la question ne se pose pas à l'heure actuelle, tous les parcours étant saturés.

Nicolas SCHMITT s'interroge sur la légitimité du surcoût pour les étudiants extérieurs à l'Île-de-France.

Brigitte MARIN répond que ces tarifs restent néanmoins inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres académies.

La grille tarifaire de la formation continue est adoptée à l'unanimité.

POINT N°5 : MISE AU VOTE : CRÉATION D'UN DU DE SCIENCES COGNITIVES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Xavier APARICIO explique qu'afin de répondre à une demande de formation en sciences cognitives pour l'éducation, ses collègues et lui proposent la création d'un DU annexé au Master MEEF 4 pour la rentrée 2019-2020. Il n'existe pas actuellement d'offre équivalente.

Le module aura pour objet de mieux identifier les processus cognitifs à l'œuvre dans l'apprentissage scolaire afin d'adapter la pratique pédagogique aux capacités et aux stratégies des apprenants. Les compétences visées portent sur la connaissance des processus d'apprentissage et sur la méthodologie de la recherche.

Les publics intéressés sont notamment les enseignants du premier et du second degré, les cadres de l'Éducation nationale, les praticiens spécialisés dans les troubles d'apprentissage, ainsi que l'ensemble de la formation professionnelle et continue. L'approche sera en conséquence très transversale. Elle sera adossée au laboratoire CHArt-UPEC.

La formation sera composée de 85 % de présentiel et de 15 % de distanciel. Elle se composera de deux modules : l'un d'enseignement et l'autre de méthodologie. Les horaires seront adaptés à l'activité des professionnels concernés. L'évaluation consistera dans la remise d'un mémoire, dans un QCM préparé et dans une soutenance orale. Pour la première année, l'effectif envisagé atteint 25 à 30 étudiants. Les frais d'inscription s'élèveraient à 643 euros.

Anne-Marie CHARTIER s'étonne de la faiblesse des frais d'inscription envisagés. Par ailleurs, l'hétérogénéité des publics lui semble poser problème dans la mesure où ceux-ci ne sont pas tous confrontés à la même urgence et à la problématique de la remédiation.

Xavier APARICIO répond que l'approche transversale tient précisément compte de cette hétérogénéité des publics. Il donne l'exemple du traitement de la dyslexie.

Anne-Marie CHARTIER se demande dans quelle mesure le DU différencierait du master MEEF.

Xavier APARICIO précise que ce diplôme n'aurait pas pour but de former des chercheurs, mais de fournir un certain niveau de culture à des professionnels afin de renforcer leurs compétences.

Stéphane BARDAU ajoute qu'aucun financement n'étant prévu de la part de l'employeur, ses collègues et lui ont opté pour les tarifs les plus raisonnables possible.

Vincent AUDEBERT confirme que les établissements adressent régulièrement des demandes en neurosciences et en neuroéducation au Rectorat. Le nombre d'enseignants spécialisés dans ce domaine étant réduit, l'initiative est particulièrement positive.

Il convient néanmoins de souligner que Paris Descartes porte un projet de DU équivalent, même si celui-ci est davantage axé sur la formation de formateurs. Deux offres du même type coexisteraient à terme en Île-de-France.

Il pourrait être intéressant de préciser les publics visés et les contenus envisagés pour différencier les deux propositions. M. AUDEBERT propose la collaboration et le soutien de la DAFPEN à ce projet de DU.

Xavier APARICIO insiste sur la différence existant entre les sciences cognitives et les neurosciences.

Alain BERNARD se demande si le DU proposé ne pourrait pas contribuer à l'initiation à la recherche en psychologie pour le second degré. Il fait notamment référence au public issu de l'association « Le choix de l'école », déjà sensibilisé à ce type de problématique.

Xavier APARICIO retient cette suggestion.

Catherine MOISAN estime que l'existence de deux offres pour l'ensemble de l'Île-de-France ne pose pas problème. L'université doit par ailleurs s'adapter à l'hétérogénéité.

Ce DU doit en particulier répondre à un besoin de culture professionnelle du manager. Il doit favoriser le passage de la recherche à la pratique. Certaines personnes pourront aussi être amenées à entamer une thèse en sciences cognitives à l'issue de cette formation.

Xavier APARICIO précise que son équipe, constituée de sept enseignants-chercheurs, encadre déjà environ deux cents mémoires sur une trentaine de thématiques.

Alain BERNARD rappelle que Marie-Hélène Le Yaouanq, dans un exposé délivré devant le COSP, avait insisté sur la nécessité de développer ce type de DU pour développer la formation continue.

Joëlle BLUM se demande si ce diplôme ne pourrait pas bénéficier du Congé Individuel de Formation (CIF).

Vincent AUDEBERT estime que le CPF pourrait être mobilisé pour de ce type de formation. La DAFPEN est prête à aider au développement des DU en lien avec les besoins de l'académie.

Alain BERNARD ajoute qu'une formation continue de qualité permettrait de compenser l'affaiblissement de la formation initiale. La démarche pourrait concerner beaucoup plus de personnes.

Catherine MOISAN confirme que deux ans de formation professionnelle ne sauraient suffire pour toute une carrière. Par ailleurs, si le secteur public de l'enseignement ne s'empare pas du sujet des neurosciences et du numérique, la concurrence du secteur privé s'intensifiera.

Le projet de création d'un DU de sciences cognitives est approuvé (2 abstentions, 2 votes contre).

POINT N°6 : MISE AU VOTE : CAMPAGNE D'EMPLOI « ENSEIGNANTS-CERCHEURS », POSTE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT

Brigitte MARIN explique qu'à la suite du recrutement d'un maître de conférences de l'ESPÉ par la composante LLSH, un poste en didactique de l'espagnol est ouvert pour la campagne 2019.

Le recrutement d'un enseignant-chercheur en didactique de l'espagnol est approuvé à l'unanimité.

POINT N°7 : INFORMATION : COMMISSIONS MIXTES 1^{ER} DEGRE

Nadia BENOMAR rappelle que ces commissions mixtes ne figurent pas dans la maquette de la formation. Elles consistent à réunir l'ensemble des formateurs et les stagiaires sur quatre sites. Il s'agit de dresser un bilan après plusieurs semaines de prise de fonction.

Ces commissions suscitent divers questionnements relatifs à leur durée de 15 minutes, à la communication d'éventuels écrits du stagiaire, à leur intérêt dès lors que le formateur de l'ESPÉ n'a pas eu le temps d'effectuer sa visite de conseil, à l'absence de production de bilan écrit à l'issue de ces rencontres.

Les dernières commissions mixtes doivent se réunir le 20 février. Seules quatre à cinq semaines se sont écoulées entre les deux sessions, ce qui peut poser problème. Pour l'an prochain, il serait envisageable de ne prévoir qu'une seule rencontre à mi-parcours afin que tous les formateurs aient eu le temps d'effectuer leur visite de conseil.

Joëlle BLUM relaie le souhait des formateurs du maintien de deux commissions, la seconde étant organisée plus tardivement. Cette organisation permettrait que le soutien apporté à certains stagiaires ait eu le temps de porter ses fruits. Il est regrettable que le Rectorat ait imposé unilatéralement cette réforme d'une seule commission. Il serait en outre judicieux qu'une trace écrite (qui ne serait pas un rapport d'inspection mais du conseil) résulte de cette démarche.

Elsa ROUZIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP) estime que tous les EFS ne sont pas traités sur un pied d'égalité. Cette absence d'homogénéité peut susciter des tensions. Le suivi des DU doit être plus régulier. La remise d'un rapport écrit est effectivement souhaitable.

Kévin DYONIZY (EFS FNEC FP-FO) considère qu'un effort doit surtout porter sur l'organisation d'une visite en début de stage.

Vincent LETHUMIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP) insiste également sur l'importance de la remise d'un bilan écrit. Il s'interroge sur la nature du module complémentaire et du dispositif d'accompagnement renforcé proposés par l'ESPÉ.

Nadia BENOMAR convient que ces commissions doivent être organisées de telle sorte que l'ensemble des formateurs puisse être présent. Elles ne peuvent malheureusement pas être réunies avant janvier. Une seconde session est ensuite nécessairement trop tardive.

Catherine MOISAN demande pour quelle raison celles-ci ne peuvent pas avoir lieu entre la Toussaint et décembre.

Nadia BENOMAR insiste sur la nécessité que le maximum de professeurs de l'ESPÉ ait pu se rendre sur le terrain.

Xavier APARICIO précise que tous les formateurs n'ont pas le temps d'assurer leurs visites. Il convient de veiller à ce que celles-ci soient intervenues avant d'organiser les commissions.

Catherine MOISAN souligne qu'avec 500 étudiants de Master 2 du 1^{er} degré en moins, la surcharge de travail constatée en 2017-2018 ne devrait plus subsister. Les visites devraient en conséquence pouvoir être effectuées plus tôt.

Isabel VASQUEZ DE CASTRO estime que la réunion d'une commission est particulièrement utile au premier semestre.

Nadia BENOMAR indique que la possibilité de produire un bilan écrit fondé sur le référentiel de compétences sera étudiée pour l'année prochaine.

Brigitte MARIN précise que les modules complémentaires sont proposés sur la base du volontariat. Ils peuvent durer de 3 à 18 heures. Ils portent sur des questions transversales ou disciplinaires.

Anne BERNARD souligne que les visites ne peuvent pas avoir lieu durant les trois premières semaines. Elles ne peuvent commencer que début octobre.

Catherine MOISAN s'interroge sur la raison pour laquelle deux visites ne pourraient pas être organisées durant ces trois premières semaines.

Anne BERNARD répond que les tuteurs de l'ESPÉ ne peuvent pas être affectés parce que les listes ne sont alors pas stabilisées.

Catherine MOISAN déplore des problèmes récurrents liés au SI de l'ESPÉ. Elle estime que la visite des stagiaires sur le terrain constitue la priorité de la formation en Master 2.

POINT N°8 : INFORMATION : CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC), DEMANDE DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2018

Josette CADUSSEAU-ECHED rappelle que cette contribution est instaurée en application de la loi ORE. Elle est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ». Elle s'élève à 90 euros. Cette somme semble excessive à certains étudiants. Il conviendrait de faire remonter ces difficultés au MENESR.

Vincent LETHUMIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP) souligne que cette loi fait basculer le régime de la Sécurité sociale des étudiants sur le régime général. La formation des fonctionnaires

stagiaires et les frais d'inscription à l'ESPÉ sont normalement pris en charge par l'État. Il se demande dès lors pourquoi les étudiants ont à s'acquitter de la CVEC.

Elsa ROUZIER (EFS FSU – SNUIPP – SNES – SNEP – SNUEP) explique que le statut de fonctionnaire stagiaire n'a pas été pris en compte. Elle souhaite que le Conseil de l'ESPÉ exprime le vœu que les EFS bénéficient d'une dérogation.

Catherine MOISAN confirme que le problème n'a jamais été posé. L'université n'a pas compétence pour agir. Les organisations syndicales doivent intervenir au niveau national pour soulever cette difficulté.

POINT N°9 : INFORMATION : COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Brigitte MARIN précise que les problèmes déontologiques sont liés au fait que l'ESPÉ se trouve à la croisée du monde universitaire, de la Fonction publique et de la vie scolaire. Une charte doit notamment veiller à encadrer les visites de stages dont il était précédemment question. L'UPEC s'est prononcée en faveur de l'extension de cette démarche. Madame MARIN propose que ledit comité soit déjà instauré pour l'ESPÉ.

Catherine MOISAN approuve cette proposition.

Joëlle BLUM demande si la création de cette instance résulte de l'importance des conflits.

Brigitte MARIN répond par la négative. Elle s'inscrit dans une démarche de qualité.

Catherine MOISAN ajoute que le comité de déontologie ne sera ni un CHSCT ni une commission disciplinaire. Il doit prévenir certaines situations difficiles.

Marie-Albane de SUREMAIN souligne qu'il ne se prononcera pas sur des cas individuels.

Brigitte MARIN informe que sa présidence sera assurée par Patrick Savidan.

POINT N°10 : INFORMATION : PARCOURS ALLEMAND

Brigitte MARIN explique qu'un collègue professeur agrégé, qui assurait 384 heures d'enseignement, a été recruté comme inspecteur pédagogique régional. Compte tenu du faible nombre d'étudiants inscrits dans ce parcours et des besoins importants dans d'autres disciplines, la question de la fermeture du parcours se pose. Toutefois, celle-ci entraînerait aussi sa disparition pour l'UFR LLSH.

Marie-France ROSSIGNOL ajoute que l'ESPÉ bénéficie cette année, pour suppléer le départ de ce professeur, d'un temps incomplet d'environ 320 heures. Si le parcours est maintenu en 2019-20, il nécessite le recrutement d'un temps partagé et la contribution pour un nombre d'heures conséquent d'un formateur académique.

Marie-Albane de SUREMAIN confirme que la question du maintien de la formation en allemand à l'UPEC se pose. L'ouverture de dialogues de gestion stratégique avec les composantes doit permettre de développer une réflexion pluriannuelle, notamment sur la diversification des publics et des cibles pour cet enseignement. Aucune fermeture brutale n'est envisagée. Il n'est toutefois pas envisageable de maintenir un parcours qui n'accueillerait plus aucun étudiant.

Catherine MOISAN observe que la réflexion stratégique doit s'inscrire dans le temps, mais aussi dans l'espace. Il convient d'examiner les autres offres d'enseignement de l'allemand existant en Île-de-France.

POINT N°11 : QUESTIONS DIVERSES

11.1. L'outil de suivi de la titularisation des fonctionnaires stagiaires – MUSES

Alain BERNARD liste différentes difficultés liées à l'application MUSES. La plateforme était initialement conçue pour les jurys de qualification. Elle n'a pas été développée comme un outil de formation. En conséquence, la publication des rapports intermédiaires manque de lisibilité.

Un autre souci tient aux procédures de signalement. Monsieur Bernard donne l'exemple d'un stagiaire dans l'Académie de Versailles. Son tuteur avait fait état d'une certaine « fragilité » qui a enclenché une visite-conseil. Cet enchaînement contre-productif n'a pu être interrompu qu'au prix de nombreuses démarches.

Il est par ailleurs difficile de faire remonter des demandes de modification, aucun personnel n'étant dédié en permanence à cet outil au Rectorat de Créteil. Alors que cette plateforme doit être généralisée l'an prochain, il est urgent de résoudre ces problèmes.

Sophie RENAUT confirme la difficulté d'identifier les interlocuteurs disponibles et compétents pour gérer l'application.

Catherine MOISAN observe qu'un SI ne peut pas être construit par les seuls informaticiens. Une maîtrise d'ouvrage doit avoir clairement défini les besoins auxquels le logiciel doit répondre. Le Ministère de l'Éducation Nationale, a toujours connu des soucis dans ce domaine, l'échec le plus retentissant ayant été Système d'information des ressources humaines de l'Éducation nationale (SIRHEN). La réussite de Parcoursup constitue une exception.

Nadia BENOMAR indique que le pilotage de l'application sera national.

Sophie RENAUT ajoute que les académies paramètreront ensuite l'outil suivant des critères locaux.

Vincent AUDEBERT demande quel est le type d'interlocuteur réclamé par les usagers.

Catherine MOISAN précise que les utilisateurs doivent disposer d'un référent « maîtrise d'ouvrage » et non « maîtrise d'œuvre » afin de définir leurs besoins.

Alain BERNARD suggère que ce point soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de suivre l'avancement du déploiement de MUSES.

11.2. Le projet de formation des contractuels de mathématiques 2nd degré

Alain BERNARD indique que ce dispositif en deux ans est destiné à former les contractuels en mathématiques et à stabiliser leur situation. Il a bénéficié d'un financement de 15 000 euros de l'UPEC. Le premier temps de la formation est financé par l'ESPÉ.

Le second temps serait mis en œuvre en cas d'échec des stagiaires. Il s'agirait d'une formation en alternance, d'un contrat de 6 heures payé au SMIC, assorti d'une obligation de présence sur deux jours banalisés et d'un recrutement assuré par une commission mixte. Un projet d'innovation a été adressé à la DEVE en octobre 2018.

Vincent AUDEBERT souligne l'impossibilité pour le Rectorat de financer l'alternance en M1 de ces contractuels. La dotation de l'Académie pour la rentrée ne le permet pas. En outre, le contexte a changé avec l'annonce d'une stratégie de prérecrutement en L2.

Catherine MOISAN interroge Monsieur Audebert sur les éléments dont il aurait connaissance à ce sujet.

Vincent AUDEBERT indique que cette démarche devrait être engagée à la rentrée 2019-2020 pour quatre académies : Amiens, Créteil, Versailles et La Guyane. Il s'agit de favoriser le prérecrutement en L2 sur les disciplines les plus en tension telles que les langues, les lettres, les mathématiques, etc.

Catherine MOISAN demande si une rétribution est envisagée.

Vincent AUDEBERT répond qu'elle correspondra au maximum à 8 heures d'enseignement. La tâche confiée augmentera ensuite en L3 et en M1. L'étudiant ne s'engagerait pas à passer les épreuves comme autrefois les candidats des IPES. Le concours devrait en revanche être adapté.

Catherine MOISAN s'interroge sur le nombre de contrats prévus pour l'Académie de Créteil.

Alain BERNARD avance le chiffre de 3 000 pour toute la France. Il souhaite par ailleurs que le Conseil de l'ESPE acte l'arrêt du projet de formation des contractuels de mathématiques du 2nd degré. Le projet d'innovation pédagogique adressé à la DEVE doit en conséquence être abandonné ou redéfini vers le M1 MEEF ou les futurs Assistants d'éducation de L2.

Catherine MOISAN approuve l'idée d'un tel redéploiement.

11.3. Les étudiants de M1 en alternance 1^{er} degré : mise en stage et articulation avec la formation

Joëlle BLUM indique que le positionnement des M1 en alternance et leur suivi posent problème, notamment les conditions de mise en stage. Il y a encore quelques années, ils réussissaient plutôt mieux que les autres, or ce n'est plus du tout le cas actuellement. Pour les formateurs, c'est à cause de la difficulté de l'alternance renforcée par des différences de traitements. Cela ne laisse rien présager de bon quant à la généralisation de l'alternance via la préprofessionnalisation.

Brigitte MARIN précise que ces étudiants avaient des résultats au concours nettement supérieurs les deux premières années. L'affaiblissement ultérieur du niveau s'explique éventuellement par l'ouverture d'une formation similaire par Versailles.

Catherine MOISAN observe qu'il suffit pour dresser un bilan d'établir un ratio candidat-recrutement. Elle estime par ailleurs qu'il convient d'assurer la publicité du dispositif dans les universités et en L3.

Nadia BENOMAR souligne que le profil de ces étudiants est particulier. Ils sont souvent déjà entrés dans la vie active. La publicité en est effectivement mal assurée. Le test de positionnement est propre à Créteil. Il est réalisé par des commissions mixtes de recrutement à l'ESPE et au Rectorat.

Catherine MOISAN admet la nécessité d'accomplir un effort pour faire la publicité et renforcer l'accueil de ce type de recrutement.

11.4. La politique de recrutement des formateurs sur le Site Scientifique, Technologique et Professionnel de Saint-Denis

Nicolas SCHMITT explique que de nombreux départs de formateurs ESPE sont annoncés sur le site de Saint-Denis, 4 formateurs dans la filière économie et gestion et 2 formateurs dans la filière STI. Les parcours CAPET et CAPLP concernés sont multiples et assortis de diverses spécialités qui nécessitent des compétences spécifiques des formateurs. Il est à souligner que les résultats aux concours préparés dans ces filières sont satisfaisants, malgré l'hétérogénéité des étudiants en début de M1. Les effectifs, 140 étudiants en M1 et 257 en M2 en 2018-2019, ne diminuent pas.

Catherine MOISAN demande si les enseignements du CAPET Biotechnologies et du CAPLP Biotechnologies sont mutualisés.

Nicolas SCHMITT le confirme.

Sébastien COMBESCOT observe que les spécialisations ne peuvent pas faire l'objet d'une organisation transversale.

Nicolas SCHMITT souligne que l'équipe d'Économie-Gestion s'apprête à quitter l'ESPÉ pour retourner dans le second degré. Or, il s'agit d'une équipe très dynamique, très investie dans ces formations qui ont une reconnaissance nationale et des inspections académiques et générale.

Catherine MOISAN s'interroge sur les raisons de ce départ.

Nicolas SCHMITT répond que les intéressés souffrent d'une surcharge de travail administratif, d'un manque de reconnaissance qui se traduit notamment par une promotion de carrière insatisfaisante en retrait par rapport à celle d'un enseignant à plein temps dans l'enseignement secondaire. La perte de salaire est en outre assez conséquente.

Alain BERNARD ajoute que l'anxiété des équipes est croissante vis-à-vis de la réforme à venir.

Marie-Albane de SUREMAIN comprend cette inquiétude. L'UPEC souhaite travailler à une redynamisation du site en construisant un campus des métiers. À cette fin, il conviendra de définir un segment professionnel afin de disposer d'une offre de formation complète de Bac +3 à Bac +5.

L'ESPÉ est une composante importante de l'université. Quels que soient les termes de la réforme à venir, il n'est nullement question de se défaire des personnels titulaires.

Nicolas SCHMITT s'interroge sur la position de l'ESPÉ et de l'UPEC sur les recrutements nécessaires.

Catherine MOISAN distingue le cas de l'Économie-Gestion et des STI qui sont exclusivement spécialisées. Elle approuve la proposition d'un campus des métiers.

11.5. La répartition des enseignements CM/TD

Joëlle BLUM juge nécessaire de revoir les maquettes afin de réévaluer la répartition CM/TD en premier degré afin que certains enseignements soient comptés en CM sans en changer la forme et sans passer par la case amphithéâtre.

Catherine MOISAN convient que le premier et le second degré ne devraient pas être traités différemment.

11.6. Point sur la réforme de la formation des enseignants

Catherine MOISAN indique que le projet de loi en discussion porte sur la gouvernance des ESPÉ. Les concours sont fixés par les décrets statutaires. Le Ministre a répondu, dans le cadre des questions au Gouvernement, que ceux-ci ont pour le moment vocation à intervenir en M2.

Il convient de revoir les maquettes de M1 *a minima* pour la rentrée prochaine. La date de mise en œuvre de la réforme n'est pas encore connue.

La séance est levée à 17 heures 05.